

Lyon Météo est une société spécialisée dans l'activité météorologique, en particulier sur la région lyonnaise.

Dans ce cadre, Lyon Météo propose notamment à ses Clients :

- i) la prévision météorologique expertisée ;
- ii) la réalisation et l'envoi d'alertes en cas de phénomènes météorologiques intenses ;
- iii) la délivrance de certificats d'intempéries.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, les termes suivants au singulier comme au pluriel doivent être entendus, dès lors qu'ils sont utilisés avec une majuscule, comme ayant le sens défini ci-dessous :

Abonnement : désigne le contrat périodique auquel le Client a souscrit auprès de Lyon Météo sur le Site afin de bénéficier de l'accès aux Services ;

Client : désigne le client consommateur au sens du Code de la consommation ayant souscrit aux Services ;

Compte : désigne l'espace personnel du Client accessible dans l'onglet « Mon Compte » sur le Site grâce à un identifiant et un mot de passe personnels, lui permettant de gérer ses informations d'identification, d'accéder et de consulter les Livrables.

Conditions Générales ou CG : désignent les présentes conditions générales de services en ce compris, le cas échéant, ses annexes ;

Données Personnelles : désigne les données à caractère personnel au sens de la Réglementation sur les Données Personnelles ;

Droit de Propriété Intellectuelle : désigne tous (a) droits liés au droit d'auteur et droits voisins, y compris, mais sans y être limités, les droits patrimoniaux et droits moraux, (b) secrets commerciaux, (c) droits de brevet, de dessins et de modèles et des bases de données, (d) savoir-faire (e) autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toutes sortes et de toutes natures ;

Livrables : désigne les résultats obtenus lors de la réalisation des Services, comprenant en particulier des livrables (bilan, dossiers d'études, d'analyse, méthode, mise en exploitation, manuels, rapport ...), et de manière générale tout actif soumis à des Droits de Propriété Intellectuelle développé par Lyon Météo au bénéfice du Client dans le cadre de l'exécution des Services ;

Lyon Météo : désigne Lyon Météo, société à responsabilité limitée à associé unique, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 938 188 745, dont le siège social est situé 12 rue Paul Gauguin - 69500 Bron ;

Partie(s) : désigne(nt) indifféremment, de manière individuelle, Lyon Météo ou le Client et collectivement Lyon Météo et le Client ;

Politique de Confidentialité : désigne la politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles mise en œuvre par Lyon Météo et accessible en cliquant ici, laquelle fait partie intégrante des présentes Conditions Générales ;

Service(s) : désigne toute(s) prestation(s) de service(s) que Lyon Météo s'engage à fournir au Client au titre de l'Abonnement et régies par les présentes Conditions Générales ;

Réglementation sur les Données Personnelles : désigne les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et de la vie privée, en particulier la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), ainsi que les lois nationales, délibérations et recommandations de la CNIL ou de

toute autre autorité de contrôle ou de supervision compétente au titre des Conditions Générales ou de l'une des Parties.

Site : désigne le site Internet www.lyonmeteo.com

ARTICLE 2. OBJET- ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Lyon Météo fournit au Client les Services visés dans l'Abonnement que le Client accepte sans restriction ni réserve.

Les présentes CG pouvant faire l'objet à tout moment de modifications, les CG applicables sont celles en vigueur et accessibles sur le Site à la date de souscription ou d'utilisation par le Client des Services.

Le Client est informé que le prix de l'Abonnement peut faire l'objet d'une révision par la Société à tout moment à sa libre discrétion. Le Client sera informé de ces modifications par la Société par courrier électronique deux (2) mois au moins avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Le Client qui n'accepterait pas le nouveau tarif, peut résilier son Abonnement suivant les modalités visées à l'article 7 des présentes CG.

ARTICLE 3. CREATION DU COMPTE

Le Client autorise expressément Lyon Météo à créer, en son nom et pour son compte, le Compte ainsi qu'une conversation sur WhatsApp. Cette autorisation est accordée dans le but exclusif de permettre au Client de recevoir des informations météorologiques en temps réel, fournies par Lyon Météo.

Lyon Météo s'engage à utiliser les informations personnelles du Client uniquement pour la création et la gestion du Compte et de la conversation WhatsApp, conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles. Le Client reconnaît avoir été informé de cette utilisation et donne son consentement explicite. Le Client pourra à tout moment révoquer cette autorisation par écrit.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

À compter de la validation définitive de sa souscription d'Abonnement sur le Site, le Client recevra un email de confirmation à l'adresse électronique qu'il aura indiquée sur le Site récapitulant l'ensemble des éléments relatifs à l'Abonnement.

Lyon Météo propose différentes offres d'abonnement à ses Services. Un Abonnement permet au Client de recevoir à intervalle régulier les prévisions météorologiques.

ARTICLE 5. PRIX – MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Prix. Les prix indiqués sur le Site sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises, pour un accès forfaitaire aux Services.

5.2 Modalités de règlement. Le règlement des Services s'effectue par carte bancaire sur le Site au travers d'une plateforme bancaire sécurisée ou PayPal, laquelle est gérée par une société tierce. Dans ce cadre, Lyon Météo ne dispose à aucun moment des informations de paiement du Client et ne saurait être tenue responsable en cas d'usage frauduleux des moyens de paiement utilisés.

La souscription d'un Abonnement implique une autorisation de prélèvement sur le moyen de paiement du Client au moment de la souscription à l'Abonnement.

Conditions Générales

ARTICLE 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours après la souscription des Services pour se rétracter, et ce, sans motif.

Si le Client souhaite l'exercer, il utilisera prioritairement le formulaire de rétractation mis à disposition par Lyon Météo en annexe des présentes CG.

Lyon Météo lui remboursera la somme versée par le Client au prorata (i) d'une part, du temps écoulé entre le début de l'exécution des Services et l'expression de sa volonté de se rétracter.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour souscrire aux Services. Au-delà d'un délai de quatorze (14) jours après la souscription des Services, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En outre, dans le cadre d'une souscription aux Services réalisée en ligne et conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, le Client peut souhaiter que les Services commencent à être exécutés immédiatement avant l'expiration du délai de rétractation. Dans ce cadre, le Client est informé qu'il aura pleinement renoncé à son droit de rétractation et ne peut plus l'exercer.

ARTICLE 7. DURÉE - RÉILIATION DU CONTRAT

7.1 Durée. Le Client souscrit aux Services pour un Abonnement d'une durée déterminée non renouvelable.

7.2 Résiliation pour convenance. Pour résilier les Services, le Client doit adresser sa demande à la Société par tout moyen. Le Client est informé que sa demande de résiliation prendra effet à compter du mois suivant la demande. Le montant du prix pour la période d'Abonnement commencée est dû par le Client.

7.3 Suspension et/ou résiliation pour faute. Chaque Partie peut mettre fin au Contrat de plein droit, en tout ou partie, en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations prévues au Contrat, non réparée dans un délai de trente (30) jours calendaires après la première présentation d'un courrier recommandé avec accusé de réception envoyé par la Partie victime, et ce, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts que cette dernière sera en droit de réclamer à ce titre.

ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Droits de Propriété Intellectuelle sur les éléments préexistants. Lyon Météo demeure titulaire exclusif des programmes, méthodes, moyens logiciels, documentation, outils, données, procédés et savoir-faire nés et/ou mis au point indépendamment et/ou à l'occasion de l'exécution des Services qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection spécifique (droit d'auteur, brevet, marque, etc.).

8.2 Licence des Droits de Propriété Intellectuelle attachés aux Livrables. Lyon Météo concède au Client, pour la durée légale de protection et pour le territoire de la France, un droit personnel, non-exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Livrables. Cette licence est accordée, uniquement pour un usage strictement personnel par le Client.

Le Client ne pourra, en aucun cas, mettre à disposition d'un tiers, en ce compris des concurrents de Lyon Météo, directement ou indirectement tout ou partie les Livrables, par tout moyen, et s'interdit toute autre utilisation que celle concédée par les présentes Conditions Générales.

Le Client s'interdit en particulier expressément, directement ou indirectement, en ce compris par tout tiers, par tout moyen, de (ou tenter de), sans que cette liste soit limitative, y compris pour effectuer une copie de sauvegarde, transférer, distribuer, décompiler, consentir un prêt, une location, une cession ou tout autre type de mise à disposition quel qu'en soit le moyen y compris via le réseau Internet, diffuser ou commercialiser à titre gratuit ou onéreux, etc. tout ou partie des Livrables et, d'une manière générale, de les altérer de quelle que manière que ce soit, en ce compris les mentions de propriété (copyright).

ARTICLE 9. GARANTIES LEGALES

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique. »

ARTICLE 10. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentielles et à maintenir comme telles, les informations fournies par l'une ou l'autre des Parties ainsi que celles auxquelles elles auront pu avoir accès, directement ou indirectement, au cours de la réalisation du Contrat, quels que soit la forme et/ou le support de cette divulgation ou prise de connaissance (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Les Informations Confidentielles incluent notamment toutes les informations d'ordre technique, financier, économique, commercial, juridique, en ce compris les Livrables ainsi que toutes autres données concernant les Parties.

Les Parties s'engagent à traiter toutes Informations Confidentielles échangées avec le même soin que leurs propres Informations Confidentielles, s'interdisent de les divulguer, sous quelque forme, à quelque titre et à quelque personne que ce soit et, s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires auprès de leur personnel et/ou intervenant de quelque nature qu'il soit, permanent ou occasionnel.

Les Parties s'engagent dans un délai n'excédant pas 15 (quinze) jours après la cessation du Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, à remettre tous les documents qui leur auraient été remis par l'autre à l'occasion de la conclusion et/ou de l'exécution du Contrat.

Il est expressément convenu que le présent article restera en vigueur pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la cessation du Contrat, qu'elle qu'en soit la cause.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui :

- sont connues des Parties et dont elles sont en mesure de prouver qu'elles en ont eu connaissance par elles-mêmes ou par un tiers autre que l'une des Parties avant la date de signature du Contrat,
- sont dans le domaine public ou y tomberaient au cours de l'exécution du Contrat autrement que par actions ou omissions d'une des Parties et/ou personnel et/ou intervenant de quelque nature qu'il soit, permanent ou occasionnel.

ARTICLE 11. DONNÉES PERSONNELLES

Les Données Personnelles du Client sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité accessible en [cliquant ici](#).

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

12.1 Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services.

12.2 Le Client reconnaît et accepte que Lyon Météo est soumise à une obligation générale de moyens. En particulier, Lyon Météo ne garantit pas au Client d'atteindre le but escompté par les Livrables et ne saurait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Conditions Générales

En effet, les prévisions météorologiques de Lyon Météo sont basées sur les données et modèles disponibles au moment de leur élaboration. Lyon Météo ne peut garantir l'exactitude absolue des prévisions en raison de la nature imprévisible des conditions météorologiques.

Le Client reconnaît et accepte que les prévisions météorologiques sont fournies par Lyon Météo à titre indicatif et qu'il est de sa responsabilité de prendre des décisions éclairées en tenant compte de l'incertitude inhérente aux prévisions météorologiques.

Lyon Météo ne saurait être responsable des dommages directs qu'elle aurait causés à l'autre Partie par sa faute, dont la preuve doit être rapportée par l'autre Partie.

ARTICLE 13. DIVERS

13.1 Correspondances – preuve. Sauf disposition particulière des présentes CG, les correspondances échangées entre Lyon Météo et le Client sont exclusivement assurées par courrier électronique.

En application des articles 1366 et suivants du Code civil, le Client reconnaît et accepte que les informations délivrées par Lyon Météo par courrier électronique et sur le Compte fassent foi entre lui et la Société. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur le Compte, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de Lyon Météo, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client. La portée de la preuve des informations ainsi délivrées par le Compte est celle accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

13.2 Permanence des clauses. Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger l'application d'une disposition quelconque du Contrat, et de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

13.3 Intégralité du Contrat. Le Contrat constitue l'intégralité des accords entre les Parties relatifs aux Services. Il remplace tous accords, déclarations ou discussions antérieurs, en ce compris le cas échéant les conditions générales d'achat du Client.

13.4 Droit applicable. Le Contrat est régi par la loi française.

13.5 Attribution de juridiction. Les présentes CG sont soumises au droit français.

En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes CG, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, le Client se rapprochera de Lyon Météo aux fins de tenter d'obtenir une solution amiable. Toute réclamation auprès de Lyon Météo doit être formulée de manière écrite.

À défaut de règlement amiable, le Client peut choisir :

1. recourir à une médiation conventionnelle conformément aux dispositions des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation.
2. recourir au système de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>, étant précisé que le processus de médiation proposé ne saurait être une condition préalable à une saisie des tribunaux compétents pour le Client.
3. porter sa réclamation devant les juridictions françaises compétentes.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

*(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire
uniquement si vous souhaitez vous rétracter du
Contrat.)*

A l'attention de Lyon Météo, 12 rue Paul Gauguin -
69500 Bron - contact@lyonmeteo.com :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du
contrat portant sur l'abonnement souscrit le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur (uniquement en cas de
notification sur papier) :

Date :